

**Objet : Etudes concernant l'église de Saint-Cyrice (commune d'Etoile-Saint-Cyrice) – choix des prestataires et convention de maîtrise d'ouvrage déléguée**

- \* Vu la délibération du Comité syndical du 3 décembre 2015 (n°2015-12-09) relative aux projets et plan d'actions patrimoniales pour l'année 2016,
- \* Vu la délibération du Bureau syndical du 15 juin 2016 (n°2016-05-07), relative au Plan concerté des patrimoines culturels de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur,

La Présidente expose :

Afin de pouvoir mener les études nécessaires à la réalisation de travaux de restauration de l'église de Saint-Cyrice, deux consultations ont été organisées, entre le 19 mai et le 10 juin 2016, par le Parc naturel régional des Baronnies provençales, pour la réalisation d'un plan et de relevés de maçonneries (volet archéologique) et pour la réalisation d'une étude architecturale, intégrant l'intervention d'un géologue, d'un ingénieur structure et d'un spécialiste de la restauration des enduits peints.

A l'issue de cette consultation, une seule structure a répondu à la consultation destinée à réaliser des plans et des relevés des maçonneries. Il s'agit du service archéologique du Département des Alpes-de-Haute-Provence pour un montant de 12 250 euros HT (15 060 euros TTC) sans option et de 14 050 euros HT avec une option (mise au net des élévations pierre à pierre) (soit 16 860 euros TTC).

Trois bureaux d'architecte ont répondu à la consultation concernant l'étude architecturale (ARCHIGEM, Sylvestre Garin, Bruno Jouve). L'analyse de ces trois offres a pris en compte les modalités d'organisation pour la mission (moyens humain mis en œuvre pour la mission), la coordination des divers intervenants, le travail effectué par chacun des intervenants, la fréquence des réunions avec le maître d'ouvrage, la méthodologie globale avec la présentation de l'approche des problématiques spécifiques à l'opération, la décomposition détaillée des prix de l'offre, le mode de travail mis en œuvre pour assurer une bonne communication entre les acteurs de l'opération, avec les équipes chargées du contrôle scientifique, ainsi que le prix.

Au terme de cette analyse il ressort le classement suivant :

- \* Bruno Jouve ➤ 72,5 points
- \* Archigem ➤ 74,5 points
- \* Sylvestre Garin ➤ 80,5 points

Il est donc proposé de retenir l'offre de Sylvestre Garin pour un montant de 15 360 euros HT (soit 18 432 euros TTC), avec la possibilité d'une option (analyse au microscope de 4 échantillons d'enduits intérieurs) pour 720 euros HT (soit 864 euros TTC).

Les demandes de subvention ont été déposées en tenant compte de ces devis et de ces propositions.

Par ailleurs, conformément aux délibérations du Bureau syndical du 15 juin 2016, il est proposé d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune d'Etoile-Saint-Cyrice, qui prévoit notamment la prise en charge, par la commune, du coût des deux études restant à la charge du Parc naturel régional.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de retenir l'offre de Sylvestre Garin pour un montant de 15 360 euros HT (18 432 euros TTC) avec la possibilité d'une option
- **Décide** d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune d'Etoile-Saint-Cyrice
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ